

## L'hôpital de Bavière sous l'Ancien Régime



***En 1904, la Maison Porquin, qui s'élève à l'emplacement de l'actuel Théâtre de la Place, est abattue. Avec cette destruction, s'efface la trace la plus tangible à Liège du règne de l'évêque Ernest de Bavière : l'hôpital dont il avait, trois siècles auparavant, favorisé la naissance. Les soeurs Régulières de saint Augustinen en assureront longtemps la gestion et les soins aux malades<sup>1</sup>.***

Au tournant du 17<sup>e</sup> siècle, la création de la « Maison de Miséricorde chrétienne » s'inscrit dans un climat socio-économique et religieux complexe. Le vigoureux démarrage industriel qui anime alors la cité mosane n'empêche pas la majeure partie de la population de connaître une grande pauvreté. Sur le plan religieux, Liège vit au rythme de la réforme catholique issue du concile de Trente. Le rigorisme dogmatique s'y combine avec l'esprit de compassion. En France, le temps sera bientôt celui de saint Vincent de Paul.

La « Maison de Miséricorde chrétienne » dépend d'une confrérie fondée en 1600 par de riches bourgeois de Liège, avec l'appui de l'évêque Ernest. Leur dénomination, « Confrérie de Miséricorde », est alors exceptionnelle dans les Pays-Bas mais fréquente en Italie, un pays que le prélat liégeois connaît bien pour

y avoir étudié. Dans la Péninsule, de telles Compagnies, vouées aux œuvres charitables, existent parfois depuis le Moyen Âge.

Les Confrères s'assignent pour tâche de secourir les familles liégeoises honorables, mais dans le besoin. Ils visiteront les malades à domicile, ainsi que les prisonniers. Très vite, la nécessité d'un nouvel hôpital pour les malades s'impose à eux. Ce vœu se concrétise en 1603. Ernest de Bavière offre aux Confrères un palais construit en 1570 et dont il s'est rendu acquéreur. La Maison Porquin, du nom de son premier détenteur, abritera l' « Hôpital de Miséricorde », bientôt surnommé « Hôpital de Bavière ».

L'acte de fondation et les premiers règlements éclairent la finalité de l'institution et ses différents rouages.

Les conditions d'admission y sont strictement définies. L'hôpital est une maison de soins, non un hospice pour vieillards, ni un orphelinat, ni un lieu d'hébergement pour les indigents. On y accueille les citadins ou résidents de Liège, hommes et femmes, adultes, « *vrayement pauvres* », et catholiques. En pratique, d'après ces critères d'âge, de pauvreté et de résidence, nombre de patients se recruteront parmi les serviteurs de la bourgeoisie liégeoise. Les soins sont en outre réservés aux patients curables et non contagieux, pour autant que leur mal ne soit ni « infame », ni la conséquence d'une « *débauche ou faute propre* ».



L'acte de 1603 organise la prise en charge médicale des patients et ses modalités. Il affecte deux médecins au service de l'hôpital. Ces praticiens jugent de l'opportunité d'hospitaliser un malade par un examen préalable à son domicile. Ils prescrivent les traitements et suivent l'évolution des patients par une visite quotidienne à leur chevet.

La gestion journalière de l'hôpital échoit à une congrégation féminine, des Régulières de saint Augustin, présentes à Bavière jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. La Maison de miséricorde est aussi un couvent avec sa hiérarchie et les diverses contraintes de la vie conventuelle.

Olivier Henrotte, *Chapelle de l'hôpital de Bavière, 19e s.* ***Collections artistiques de l'ULg***

---

<sup>1</sup> *Les origines de l'hôpital de l'hôpital de Bavière ont été étudiées par Mlle Juliette Noël dans un mémoire de licence soutenu en 1948 et malheureusement inédit. Avec une extrême gentillesse, elle a bien voulu nous le communiquer et j'ai complété ses informations par des recherches personnelles entreprises dans le cadre de l'année « Ernest de Bavière-2012 », c'est à dire du quatrième centenaire de la mort de ce prince-évêque.*

Néanmoins, le règlement laisse percevoir une adaptation des règles habituellement en vigueur pour les religieuses aux exigences spécifiques du métier d'infirmière. La robustesse s'ajoute aux qualités ordinairement requises des postulantes : elles doivent avoir « *les forces corporelles entières et suffissantes pour vacquer tant de jour que de nuict sy la maladie des pauvres* ».





*H. Henrotte, Seconde cour de l'hôpital de Bavière, Collections artistiques de l'ULg, 19<sup>e</sup> s.*

La vie du couvent se subordonne également aux exigences des soins. Ainsi, le nombre maximum de religieuses recevables dans la Maison de Miséricorde dépend des besoins de l'hôpital en personnel. *« Ne voulons toutesfois »,* précise l'acte de 1603, *« que la maison soit charge par une grande multitude de filles, mais le nombre dicelles se prendra a proportion des malades que la maison pouldra penser (soigner) et nourrir, scavoir que pour servir trente ou quarante ne seront reçues plus que dix ou douze le tout afin que le nombre des pauvres bourgeois malades ne soit diminué par le trop grand nombre des filles, et qu'au lieu dunne maison de malades ne soit faict un monastère de Religieuses contre notre première et principale intention ».*

Les obligations régulières s'effacent pareillement derrière les nécessités du service hospitalier. C'est par exemple le cas pour le respect des jeûnes réguliers. Les Sœurs *« garderont les jeûnes commandees par legliese et ne pourront entreprendre daultres extraordinaires sans expres conge du pater (l'aumônier) et mater (la mère supérieure) craignant que par ce moyen ne se rendent inhabiles et moins idoines (aptes) pour servir les malades ; la mater recommandera a celles quy seront en leur tour a servir les malades*

*de prendre quelque chose a matin avant approcher iceulx mesmes les jours de jeûnes en forme de medicine ».*

Le statut de 1603 définit de même la prise en charge hospitalière des patients. Des religieuses dépendent la propreté des lits, la bonne alimentation des malades, ou le maintien de l'ordre dans les chambrées : « *afin que les malades n'ayent ou prennent occasion de se quereller ou caquetter comme il advient souvent* ». Leur mission est enfin d'ordre spirituel. Elles doivent « *consoler le malade par pieuses exhortations à la patience et aultres vertus christiennes* » et prévenir le desservant en cas d'aggravation de son état. Sur le plan médical, les soeurs rendent « *de lict en lict* », compte aux médecins de l'évolution des patients entre deux visites successives. Elles doivent enfin administrer les médications, sans « *rien <y> changer a leur phantasie, soit en quantité ou qualité des viandes ou boisson, soit au temps prescrit* ». Elles préparent enfin les médications, puisque la pharmacie comme le jardin sont aussi de leur ressort. En 1608 d'ailleurs, Sœur Barbe se rendra auprès des religieuses de l'hôpital d'Anvers, pour s'initier à la pharmacie.

Ainsi esquissé à sa création, le fonctionnement de l'hôpital de Bavière varie peu jusqu'à la Révolution et l'avènement du Régime français. Institution charitable privée, Bavière passe alors sous juridiction publique, celle de la Commission des Hospices.



*Hôpital de Bavière, début 20<sup>e</sup> siècle. Collections artistiques ULg.*

Autre source de bouleversement, l'hôpital devient école d'application pour les cliniques de la nouvelle université. Deux conceptions de la médecine s'y confronteront au 19<sup>e</sup> siècle, l'une émanant de la bienfaisance chrétienne, l'autre plus scientifique et d'inspiration positiviste. La popularité de l'hôpital restera, quant à elle, intacte. « *Aller a Bavîre* » demeura, pour les Liégeois, synonyme d'hospitalisation, avec tout ce que cela suppose de crainte face à la maladie et d'espoir de guérison.

**Geneviève Xhayet**  
Février 2010



**Geneviève Xhayet** est chercheur au Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques. Ses principales recherches portent sur les rapports des sciences et de la médecine avec la société.